Travailler en sécurité avec la tronçonneuse dans des nacelles de travail (techniques de coupe et de rigging) (Module « AK-MS-Ri »)

REFERENCE: SEC246
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

24.0 Heures

Description

Cette formation enseigne l'exécution sécurisée de travaux sur arbres à l'aide de plates-formes élévatrices ou d'échelles pivotantes, ainsi que l'enlèvement de branches et le débitage graduel à la tronçonneuse. Elle inclut également l'utilisation sûre des techniques de rigging. Les travaux combinant tronçonnage et progression sur corde ne sont pas couverts.

Objectifs

- L'exécution en sécurité de travaux sur les arbres en cas d'utilisation de plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou d'échelles pivotantes à nacelle
- Enlèvement en sécurité des branches et débitage graduel d'arbres à l'aide de la tronçonneuse
- Utilisation en sécurité des techniques de rigging
- Les travaux de tronçonnage en combinaison avec la technique de progression sur corde **ne font pas partie** de la formation

Public cible

Toute personne intéressée par le sujet et concernée par ce type de travaux

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°16 de l'Association d'Assurance Accident** (www.aaa.lu)

Formation théorique

- Equipements de travail et équipements de descente en rappel

- Sécurité et santé au travail
- Techniques de travail

Formation pratique

- Préparation du travail
- Sécurité et santé au travail
- Techniques de travail

L'évaluation théorique et pratique se réalise en continu lors de la formation pratique (documentée par écrit). Le participant devra obtenir 70 % des points.

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

Indications

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Avant le début de la formation, les stagiaires doivent disposer d'un **certificat de formation de premiers secours valable et reconnu au GDL, une attestation de formation du module « FW-MS2 » en cours de validité et d'une attestation de conduite en sécurité valable**, au cas où le stagiaire conduit la plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Des équipements de protection individuelle adaptés à la formation pratique (classes de protection anticoupures - tenir compte de la vitesse de la chaîne, ...) devront être fournis par les participants.

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

Remise à niveau : tous les 5 ans.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.